

Communiqué de presse

Renforcer les partenariats pour une coéducation indispensable entre l'État, les parents et les institutions

À l'heure où les valeurs de responsabilité partagée autour de l'enfant et de parentalité sont menacées fortement, le conseil d'administration de l'ACEPP* demande à son réseau, associations fédératives, lieux d'accueil, parents et professionnels de l'enfance d'être vigilants et de se mobiliser pour :

- informer sur les rapports de l'Inserm et Bénisti et le projet de loi sur le contrat de responsabilisation parentale,
- faire pression sur les députés afin que ceux-ci s'opposent aux textes qui stigmatisent les familles les plus en difficulté et les parents dits démissionnaires,
- inventer encore et toujours des initiatives qui montrent une autre vision de la parentalité fondée sur le respect des pratiques et les cultures parentales,
- affirmer que la coéducation est la seule voie pour progresser dans l'éducation des enfants et le mieux vivre ensemble.

Depuis 25 ans, des associations de parents animent et gèrent des lieux d'accueil en partenariat avec des professionnels de la petite enfance. Crèches, haltes-garderies, ludothèques et autres structures parentales montrent que les parents savent prendre des initiatives, construire ensemble, échanger pour inventer et faire vivre des services qui répondent à leurs besoins et ceci dans les villages, les centres-ville, les quartiers. Les parents sont des forces d'innovation locales, potentiels trop souvent inexploités et méconnus. En effet, devenir parent libère une énergie qui génère une dynamique très porteuse à la fois individuellement et collectivement. Reconnaître cette dynamique et lui donner les moyens de fructifier dans les lieux d'accueil, dans l'école, dans la cité est une démarche non seulement respectueuse de chaque parent mais aussi porteuse pour l'ensemble de la société.

Un partenariat nécessaire

L'enfant se construit avec le modèle et les pratiques de ses parents, mais aussi avec ceux de l'école et de la société. Fondés sur une coéducation active, les lieux d'accueil parentaux montrent l'intérêt d'un partenariat entre parents, professionnels, travailleurs sociaux, institutions et politiques. C'est dans le dialogue entre les acteurs qui agissent auprès de l'enfant et dans une réelle prise en compte des uns et des autres que des pistes pourront être trouvées pour mieux accompagner les enfants et les jeunes.

Un partenariat en danger

Mais aujourd'hui, comment ce partenariat est-il recherché ? Comment se construit cette relation ? En proposant le projet de loi sur le contrat de responsabilité parentale, l'État ne se positionne pas en tant que partenaire mais contre les parents. Ce projet de loi laisse planer la suspicion que les parents seraient à l'origine des difficultés de certains jeunes, en faisant fi de la crise économique, sociale, culturelle qui nous traverse, en refusant la remise en question d'un système qui exclut, broie encore un peu plus ceux qui en sont déjà victimes : les parents que l'on baptisent vite « défaillants ».

En leur faisant signer un contrat sous la menace de la suppression des allocations familiales, ce projet de loi laisse supposer que les parents concernés seraient tout-puissants et pourraient faire revenir leurs enfants à l'école et les empêcher de commettre des actes incivils. L'hypothèse, trop simple, est que les parents vont enfin assurer, sous la contrainte, leurs responsabilités. La réalité est tout autre : l'adolescent est aussi un sujet ayant sa propre dynamique, en proie souvent à des difficultés multiples et les parents, dans leur très grande majorité sont préoccupés devant le comportement de leurs enfants et démunis, tout comme... l'État !

Le terme de contrat est inapproprié car la mesure est unilatérale et ne repose sur aucune négociation entre les parties. C'est une politique à l'inverse de la coéducation, c'est-à-dire une politique de pression, de culpabilisation, sans prise en compte des réalités complexes auxquels se heurtent les parents dans l'éducation de leurs enfants.

Être parent s'apprend avec d'autres parents

L'ACEPP a toujours soutenu que les parents avaient besoin de lieux collectifs où partager ensemble leurs interrogations, où s'exercer ensemble à être parent. On ne naît pas parent, on le devient chaque jour, dans un environnement que la société doit rendre la plus favorable possible. Au sein des lieux d'accueil parentaux, chaque parent peut découvrir une diversité de pratiques parentales et construire, en contact avec celles-ci, sa propre manière d'être parent, à son rythme et dans le respect de sa personne et de ses pratiques.

Ces lieux, centrés sur un respect et une reconnaissance des pratiques parentales, libres de tout jugement et contrôle parviennent à jouer leur rôle de prévention justement parce qu'ils ne sont pas des lieux de dépistage des enfants ou des fragilités parentales.

La prévention est incompatible avec le dépistage

La vision tout à fait simpliste et fonctionnelle des rapports Inserm et Bénisti qui voudrait qu'on puisse reconnaître les futurs délinquants dès la petite enfance, et même dès la grossesse, est dangereuse pour le droit des enfants à grandir à leur rythme et dans le respect de leur potentiel. Comment peut-on « étiqueter » par avance un enfant sur des critères sociaux et/ou comportementaux, en sachant que la force du temps de l'enfance réside justement sur le fait que son avenir reste à inventer ? Quel serait l'impact sur le développement des enfants de ce dépistage dès la crèche ? Ces prédictions ne risquent-elles pas, au contraire, d'entacher son développement, en sachant que le regard porté sur l'enfant détermine grandement ses possibilités de réussir ?

Instrumentaliser les apports de la psychologie pour en faire une donnée « scientifique » légitimant le fait de prendre en charge et donc d'étiqueter les enfants dès leur naissance est inacceptable et si elle devait être mise en place, serait tout à fait inefficace.

La participation des parents, leur cheminement, ne peut se réaliser que dans des espaces auxquels ils adhèrent librement, sécurisants parce que exempts de toute visée de contrôle social. Détourner le mot prévention pour le faire glisser dans le registre du dépistage, c'est renoncer à tous ces lieux qui dans les quartiers, dans les villages réalisent au quotidien un travail de lien, où les parents apprennent chaque jour la parentalité. Car les parents, ciblés par ces textes, déjà méfiants par rapport aux institutions, se replieront encore un peu plus sur eux-mêmes.

** Le conseil d'administration de l'ACEPP- Association des collectifs enfants parents professionnels - est constitué de parents et de professionnels représentant le réseau national des lieux d'accueil de la petite enfance associatifs. Alain Martin-Rabaud en est le président.*

Contact Acepp : Emmanuelle Murcier, tél. 01 44 73 85 29

Contact presse : Annie Maillet, tél. 01 44 73 85 38

Courriel : info@acepp.asso.fr